



HAL
open science

Le dossier de qualification et le CNU

Pascal Froissart

► **To cite this version:**

Pascal Froissart. Le dossier de qualification et le CNU. Construire son parcours de thèse. Manuel réflexif et pratique, Paris: Harmattan, pp.59-69, 2008. sic_00382520

HAL Id: sic_00382520

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00382520

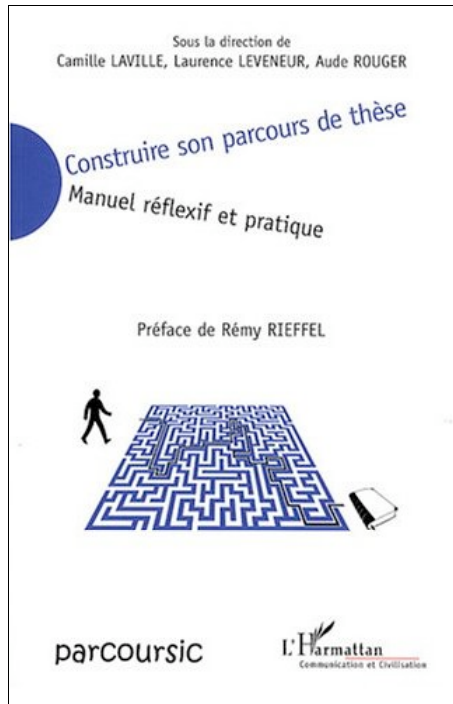
Submitted on 7 May 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le dossier de qualification et le CNU ¹

Pascal Froissart ²



¹ Version « pre-print » de la contribution (pages 59 à 69) à l'ouvrage *Construire son parcours de thèse. Manuel réflexif et pratique* (coordonné par C. Laville, L. Leveneur & A. Rouger), 2008. Paris : L'harmattan, 227 pages.

² Université de Paris VIII (« Vincennes à Saint-Denis »), Laboratoire « Communication et politique » (CNRS) & ancien membre élu de la 71^e section du CNU (2004-2007)

Le dossier de qualification et le CNU

Pascal Froissart

Ça y est, la thèse est finie, les bulles de champagne de la soutenance ne pétillent plus que dans vos souvenirs... et vous relevez la tête en vous demandant enfin ce qu'il reste à faire pour atteindre un jour le poste de Maître de conférences tant convoité. Eh bien, le parcours n'est pas à son terme, loin de là (cf. Table 1).

Calendrier	Tâches liées au recrutement	Instance
3 ans avant...	Inscription en doctorat	Université : Service de la scolarité
	Rédaction de thèse	Vous...
Deux mois avant	Constitution du jury	Directeur-trice de thèse, avec votre collaboration
Avant mi-décembre	Soutenance	Université : Jury de soutenance
Septembre à mars	Qualification	Ministère : CNU
Mai	Recrutement	Université : Commission de spécialistes
Septembre	Installation	Université : Service du personnel

Pour enseigner dans une université française, vous devez être recruté-e par un comité de recrutement (appelé « Commission de spécialistes »), propre à chaque université. Mais auparavant, vous devez avoir obtenu une « *inscription sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences* », que le Ministère seul délivre. Cette démarche, détaillée ici, est un préalable au recrutement par toute université française : la qualification est une sorte de visa pour l'emploi d'enseignant-chercheur.

1. La « *qualif* », mode d'emploi

Le parcours de la qualification est long et complexe ; la procédure change régulièrement, et l'arrivée d'Internet en 2003 n'a guère simplifié le processus. Les principaux écueils sont le calendrier – en cas de dépassement de date, le dossier est automatiquement refusé avec la mention « hors délai » –, et les pièces du dossier – un seul oubli et le dossier est aussitôt déclaré « irrecevable ».

La qualification est décernée au nom du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche par le Conseil national des universités (CNU), composé d'enseignants-chercheurs (moitié Professeurs des

universités, moitié Maîtres de conférences) qui sont nommés par le Ministère ou élus par leurs pairs tous les quatre ans. Le CNU est organisé par discipline, qu'on nomme « section » ; celle qui porte le numéro 71 est baptisée « Sciences de l'information et de la communication », et comprend 24 membres (la liste est sur le site <http://cnu71.free.fr>³ ainsi que sur le site du Ministère). C'est donc devant la 71^e section du CNU que votre dossier doit passer pour obtenir la qualification en « Sciences de l'information et de la communication ».

La procédure de qualification, telle qu'elle s'exerce en 2007, comprend des étapes impératives : publication des dates officielles (au *Journal officiel*, consultable par Internet sur www.legifrance.gouv.fr/ ou sur le site du Ministère www.education.gouv.fr/), inscription, réception des noms des rapporteurs, envoi des dossiers, attente du résultat... (cf. Table 2)

<i>Table 2. Parcours de la qualification</i>		
Calendrier	Tâches liées à la qualification	Source
Juin	Publication des dates officielles organisant la procédure de qualification pour la nouvelle campagne	<i>Journal officiel</i>
Septembre	Ouverture des inscriptions	Site Web : ANTARES
Octobre	Clôture des inscriptions	Site Web : ANTARES
Novembre	Désignation des rapporteurs pour chaque candidature, et affichage sur le site du Ministère.	Site Web : ANTARES
Novembre à décembre	Envoi des dossiers aux rapporteurs	Courrier (avec accusé de réception)
Février	Réunion de la 71 ^e section du Conseil national des universités. Deux rapporteurs par candidature, délibérations plénières	
Mars	Affichage des résultats de la qualification	Site Web : ANTARES

Si vous suivez bien toutes les étapes, la qualification est un parcours de santé...

2. L'inscription à la Session de qualification

Dès la « session de qualification » ouverte, connectez-vous sur le site dédié du Ministère (<http://www.education.gouv.fr> puis « Concours, emplois et carrières » / « Personnel enseignant du supérieur et cher-

³ Depuis 2008, le site cnu71.free.fr pointe vers un site Web mis en place par le Ministère et la Conférence permanente du Conseil national des universités : <http://91.121.210.124:8080/cpcnu/section.htm?numeroSection=71>

cheurs » / « Les enseignants-chercheurs »). Remplissez le questionnaire de deux pages (Figure 1) avec les renseignements demandés : identité, situation professionnelle actuelle, activité professionnelle passée (allocataire, allocataire moniteur, attaché temporaire d'enseignement et de recherche, stage post-doctoral), diplômes, expériences éventuelles en matière professionnelle, pédagogique, administrative et de recherche...

Figure 1. Questionnaire d'inscription à la campagne de qualification

The screenshot shows a web-based registration form for ANTARES ANTEE. The header includes the logo and 'Campagne 2007'. A 'Modifier' button is present. The left sidebar contains navigation links for 'Profil', 'Qualification', 'Postes', and 'Recrutement'. The main content area is titled 'Identité' and contains the following fields:

- N° Candidat :
- Civilité :
- Nom patronymique :
- Nom marital :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Lieu de naissance :
- Nationalité :
- Numen :

Below this is the 'Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances' section with fields for:

- Adresse :
- Code postal :
- Code postal étranger :
- Ville :
- Pays ou DOM-TOM * :
- N° téléphone :
- Autre numéro :
- N° fax :
- E-mail :

At the bottom, the 'Situation professionnelle actuelle' section is partially visible with a 'Situation professionnelle :' field.

Source : <https://antares.orion.education.fr/antares/can/index.jsp>

Cette étape du questionnaire n'est ni longue ni difficile, mais elle est essentielle : c'est à partir des données renseignées ici que la section du CNU commence à travailler sur votre cas. Pour le moment, le questionnaire rempli ne donne lieu à rien d'autre qu'à la délivrance d'un numéro de dossier, précieux, qui est désormais le vôtre jusqu'au recrutement éventuel. Ne le perdez pas, naturellement, pas davantage que le mot de passe qui y est associé.

Conseil 1. Inscrivez-vous sur ANTARES que la thèse soit finie ou non

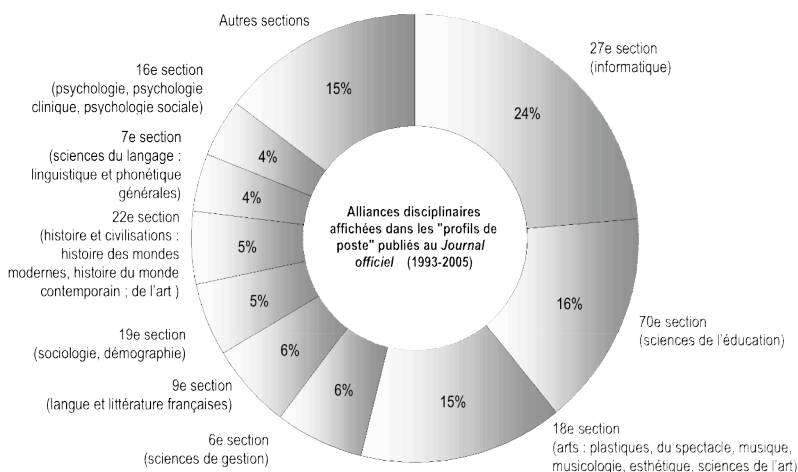
Normalement, il faut avoir soutenu sa thèse devant jury avant de demander sa qualification. Mais certains candidats « jouent la montre » – avec raison. En effet, quand on sait qu'on peut soutenir avant la fin de l'année (plus exactement avant la date limite indiquée dans le décret fixant le calendrier, généralement mi-décembre), il est possible et nécessaire de s'inscrire à la campagne de qualification

avant même d'avoir soutenu. On envoie le dossier sans attestation ni rapport de soutenance – et on comble leur absence dans les tout premiers jours de janvier. Et on n'oublie pas de briller en soutenance !

Conseil 2. Obtenez une qualification dans plusieurs sections

La règle veut qu'une qualification dans une section du CNU vaut pour toutes les autres sections. Ainsi une personne qualifiée en SIC peut-elle postuler dans une université sur un poste siglé Sociologie. Mais, en termes de légitimité, la qualification par la même section que le poste visé est la meilleure des stratégies. Les candidats sont amenés par conséquent à multiplier les qualifications, d'autant plus facilement que deux raisons objectives y concourent : les objets des SIC sont toujours à la frontière d'autres disciplines ; les postes offerts par les universités sont parfois siglés dans deux sections (entre 1993 et 2005, c'est le cas de 12 % d'entre eux) : informatique, sciences de l'éducation, esthétique, etc. (cf. Figure 2)

Figure 2. Nature des alliances dans l'offre de postes entre les SIC et les autres disciplines (1993-2005)



Enquête sur 95 des 782 postes publiés au *Journal officiel* entre 1993 et 2005. Source : Hélène Cardy et Pascal Froissart, 2006, pp. 259-280. « SIC : cartographie d'une discipline ». In Stéphane Olivesi (dir.). *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*. Grenoble : Presses de l'Université de Grenoble.

Ceci dit, s'il est pertinent de présenter une demande de qualification dans plusieurs sections, il ne faut le faire à la légère : il est hors de question par exemple de présenter le même dossier dans deux sections différentes sans y apporter un minimum de corrections. Il est ainsi de

bonne guerre de faire ressortir les éléments pertinents pour une section, et d'en faire disparaître d'autres qui marqueraient trop l'approche « hétérodoxe »...

De même, il est impératif de joindre au dossier une lettre en forme d'argumentaire qui explique pourquoi vous estimez bon de vous éloigner de votre discipline d'origine. Sachez que la concurrence est rude entre les sections ; aucune d'elle n'est prête à vous faire de cadeau si vous ne correspondez effectivement aux axes prioritaires de la section. L'envoi d'un dossier de candidature dans une section extérieure demande donc un travail de documentation important et préalable (quelques éléments propres à chacune des sections sont exposés sur le site de la Conférence permanente du CNU : <http://www.cpu.fr/cp-cnu>).

3. La désignation des rapporteurs

Sitôt la période des inscriptions close, le Ministère compile les fiches recueillies sur Internet et les envoie à la section concernée. Matériellement, cela représente une grosse pile de feuilles imprimées sur du papier ordinaire qu'un-e fonctionnaire du Ministère remet au ou à la Président-e de la section, et que celui-ci ou celle-ci traîne jusque devant ses collègues du Bureau (un Bureau de quatre personnes est en effet élu au sein de chaque CNU pour gérer les affaires courantes)... Ensuite, au vu de ces seules informations, le Bureau attribue les dossiers aux conseillers. Ces dernières années, en 71^e section, chaque conseiller se voyait confier 30 à 35 dossiers.

Une fois désignés, les conseillers deviennent les « rapporteurs » de votre dossier auprès de la Section : à la manière d'avocats, ils relèvent dans leur « rapport » les éléments pertinents (positifs ou négatifs) qui peuvent éclairer l'assemblée qui, seule, décide de votre qualification éventuelle. Ce ne sont donc pas les rapporteurs qui « font » la décision (il n'y a pas lieu de trembler parce que vous avez entendu telle ou telle rumeur sur un *killer* ou sur un complot anti-X). La décision est toujours collégiale, *volens nolens*, et les effets de manche des orateurs sont largement compensés par les tensions qui traversent la communauté des enseignants-chercheurs et qui se retrouvent au sein des 24 personnes qui composent la section.

Conseil 3. N'attendez pas le nom des rapporteurs par la poste

Attention, le nom des rapporteurs n'est pas envoyé au domicile des candidats. Dans le passé, le Ministère l'envoyait par la poste ; maintenant, il ne l'affiche que sur la page personnelle de chacun des candidats (menu « Rapporteurs », lien « désignés »). Il vous revient d'aller consulter *régulièrement* cette page.

4. Le dossier envoyé aux rapporteurs

Dès que le nom des rapporteurs vous est communiqué, vous devez envoyer une copie de votre dossier de qualification à chacun d'eux. Privilégiez l'envoi postal avec accusé de réception, même si rien ne vous y oblige : en cas de litige, vous aurez une preuve de la réception, et de sa date exacte.

L'étape de la constitution du dossier est cruciale : il ne faut rien oublier, et il faut y apporter beaucoup de soin. C'est le moment d'investir dans la papeterie... Ne soyez pas chiche... Ne mégotez pas sur les beaux intercalaires et les belles chemises... Croyez-vous que ce soit un détail ? Non : quand un rapporteur se retrouve devant une montagne de colis postaux, les dossiers qui sont bien présentés, bien emballés, bien ordonnés lui sont instantanément plus sympathiques...

Mis à part le soin et l'esthétique que l'on doit apporter à la constitution du dossier, il faut s'assurer de la présence des documents obligatoires. La liste en est donnée dans l'arrêté relatif à la procédure d'inscription sur la liste de qualification, mais le résumé en est aisé :

- photocopie d'une pièce d'identité (même étrangère : la nationalité n'est pas un critère pertinent) ;
- copie du diplôme de doctorat (ou attestation du Service des diplômes) ;
- *curriculum vitae*, structuré en trois parties (recherche, enseignement, encadrement) ;
- copie du rapport de soutenance de la thèse de doctorat, signé par tous les membres du jury (sans rature, sans modification quelconque) ;
- copie des travaux, ouvrages et articles disponibles (maximum : 3 ; minimum : 1 ; la thèse vaut pour 1).

Que ce soit clair : s'il manque l'une de ces pièces, ou si l'une des pièces est douteuse, le rapporteur n'examinera pas votre dossier, se contentant d'indiquer sur son rapport la cinglante mention « Irrecevable ».

Conseil 4. Évitez à tout prix les documents en retard

Aucune des pièces obligatoires ne peut être envoyée en retard, à l'exception du rapport de soutenance (s'il est en cours de rédaction). Prévoyez toutefois un justificatif : demandez à votre directeur-trice de thèse ou au président-e du jury une lettre confirmant que le rapport est en cours de rédaction. À tout le moins, précisez aux rapporteurs la raison de l'absence du rapport, et la date à laquelle vous pourrez l'envoyer. Enfin, vérifiez bien que le rapport est signé par tous les membres du jury et qu'il ne manque aucune feuille.

Pour les autres pièces du dossier, aucun retard n'est toléré. Même le diplôme : si vous ne pouvez pas en fournir de photocopie, produisez une attestation dès le premier envoi. De même pour les publications : si elles sont « sous presse », envoyez une attestation du rédacteur en chef, du coordinateur du numéro ou de l'éditeur (faute de quoi elles seraient considérées comme... inexistantes).

Conseil 5. Fuyez les documents sous format électronique

Aucun texte ne s'oppose à la transmission des pièces sous forme électronique (cédérom, courriel, site Web, etc.) Pourtant, il est fortement déconseillé de s'y essayer. D'abord parce que certaines contingences techniques empêchent un examen serein des documents ; ensuite parce que certains rapporteurs y sont tout à fait réfractaires ; enfin, parce que l'expérience démontre que la démarche est encore risquée en 71^e section. Ce conseil est valable pour la thèse également : même si cela vous coûte les yeux de la tête, préférez une impression sur papier, aux normes universitaires habituelles.

Conseil 6. Les cas particuliers (absence de doctorat, candidature à titre professionnel)...

Un certain nombre de cas particuliers sont prévus par les textes : pas de doctorat, candidature à titre professionnel, etc. Veillez à respecter les règles qui s'appliquent spécifiquement à ces cas, rares toutefois.

Conseil 7. Forcez-vous sur la lettre d'accompagnement !

Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, il est fortement, très fortement conseillé d'accompagner les pièces du dossier par une lettre adressée au rapporteur. À quoi sert-elle ? D'abord, c'est la moindre des poli-

tesse : vous écrivez tout de même à quelqu'un ! Ensuite, c'est l'occasion de vous expliquer sur un point précis : la pertinence de votre candidature. Pourquoi postulez-vous en effet en 71^e section, et pas ailleurs ? Enfin, c'est une manière également d'orienter délicatement le rapporteur sur les aspects les plus intéressants de votre dossier, d'expliquer les absences ou les carences, et en somme de donner de la matière pour l'écriture du rapport de qualification...

Conseil 8. Présentez votre CV à la manière d'un enseignant-chercheur

Pour le dossier de qualification, forcez-vous un peu sur la présentation du CV : il ne s'agit pas de reprendre le modèle-type de votre traitement de texte et de le remplir au hasard ! Au contraire, suivez bien la logique demandée partout, et faites apparaître :

- vos travaux de recherche (publications, communications, participation à des travaux de laboratoires, direction de numéros thématiques, etc.) ;
- votre expérience d'enseignement (charges de cours, vacations, interventions ponctuelles, formations professionnelles, etc.) ;
- votre expérience d'encadrement (direction de mémoire, encadrement de stages et de projets tutorés, direction de projets de recherche, direction d'équipes, animation, *coaching*, création d'association, création d'entreprise, etc.).

Ces trois catégories doivent apparaître franchement : n'hésitez pas à marquer chacune des parties à l'aide de dispositifs formels.

Naturellement, les règles de présentation élémentaires sont de mise : conservez les mêmes normes bibliographiques partout ; ne faites aucune (mais alors, aucune) faute d'orthographe ; brochez ou reliez vos documents...

Conseil 9. Prenez contact avec vos rapporteurs en cas de force majeure

Il est délicat de prendre contact avec les rapporteurs, non que ce soit interdit, mais parce que les relations sont souvent difficiles dans ce contexte. Cependant, si un problème matériel se pose (un rapport de soutenance qui prend du retard, un accusé de réception qui est reçu par l'un des deux rapporteurs mais pas par l'autre, etc.), il est évident que vous êtes fondé-e à prendre langue avec les rapporteurs.

De même, après la session de qualification, ne soyez pas trop impatient-e et surtout ne demandez pas vos rapports aux rapporteurs, ni *a fortiori* « des explications ». Les seuls services du Ministère sont habilités à vous transmettre les documents.

5. Comment est évalué votre dossier ?

Lorsque les rapporteurs évaluent le dossier de qualification d'un candidat, ils dressent le rapport des éléments à charge et à décharge ; ils le font en fonction de la grille tripartite que l'on vient de voir (recherche, pédagogie, administration), ce qui explique que vous leur facilitez largement le travail si vous organisez votre dossier dans ce sens. Le rapport qu'ils rédigent est long d'une à deux pages : y sont consignées objectivement vos activités, ainsi qu'un avis subjectif proposé à l'assentiment de l'assemblée (trois avis possibles : positif, négatif, dubitatif).

Comme il s'agit de matériau « humain », au sens où aucun dossier ne ressemble à un autre et où les profils universitaires sont très divers, le travail des rapporteurs réside précisément dans la pondération des différents éléments. On pourrait résumer les critères d'évaluation à ceux-ci :

- l'inscription dans la discipline (attache disciplinaire du diplôme ; affiliation du directeur-trice de thèse ; affiliation des membres du jury ; objets de recherche ; etc.)
- la qualité du dossier (indiquée par les commentaires du rapport de soutenance ; par l'obtention des félicitations du jury ; par la qualité des collaborations ; par la réputation des revues ; etc.)
- une expérience minimale dans les trois domaines d'expertise demandée aux aspirants maîtres de conférences (au moins une publication en sus de la thèse ; au moins un cours ou une série d'interventions publiques ; au moins un indicateur d'engagement dans l'encadrement)

Le candidat idéal, ce serait donc une personne qui a envoyé un dossier complet, qui a fait toutes ses études en SIC depuis la licence jusqu'au doctorat, qui a un-e directeur-trice de thèse affilié-e aux SIC, qui a réuni un jury majoritairement SIC, qui a un rapport de soutenance élogieux, qui a obtenu les félicitations du jury, qui a publié deux articles dans des revues reconnues par les SIC, qui a donné deux charges de cours dans une thématique reconnue en SIC, et qui a encadré des mémoires de maîtrise en SIC et participé aux jurys de projets tutorés... Bref, c'est exceptionnel !

Naturellement, très rares sont les candidats qui remplissent à la perfection toutes les conditions. L'objectif des rapporteurs est donc de pondérer les éléments propres à chaque candidat : par exemple, un mauvais rapport de soutenance est compensé par des publications nombreuses ; un diplôme dans une autre discipline est contrebalancé par des publications dans les revues de référence en SIC ; une absence d'expérience d'encadrement est équilibrée par une implication dans une activité caritative...

Conseil 10. Les revues de référence en SIC

L'un des bons critères pour juger de l'insertion dans le champ disciplinaire de la 71^e section consiste à relever les noms des revues dans lesquelles les candidats ont publié, et à les comparer avec la liste des revues dites de référence (dont on trouve la liste sur le site cnu71.free.fr⁴) : *Alliage*, *Argus*, *BBF (Bulletin des Bibliothèques de France)*, *Cinéaction*, *Communication*, *Communication et langages*, *Communication et organisation*, *Culture et musée* (était *Publics et musée*), *Distance et savoir*, *Documentaliste – Sciences de l'information*, *Documentation et bibliothèques*, *Études de communication*, *Hermès*, *Le temps des médias*, *Les enjeux de l'information et de la communication*, *Médiamorphoses*, *Medium*, *MEI*, *Mots*, *les langages du politique*, *Nouveaux dossiers de l'audiovisuel* (était *Dossiers de l'audiovisuel*), *Protée*, *Questions de communication*, *Recherches en communication*, *Réseaux*, *Revue canadienne de Sciences de l'information et de bibliothéconomie*, *Revue des revues*, *Sciences de la société*, *Sociétés et représentation*. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas publier ailleurs, ni a fortiori en langue étrangère, mais ça veut dire qu'un candidat qui pressentirait que son dossier souffre d'un positionnement disciplinaire tangent aurait tout intérêt à « redresser la barre » en publiant dans l'une de ces revues reconnues.

Conseil 11. Y a-t-il des objets de recherche plus légitimes que d'autres ?

La 71^e section ne se ferme aucune porte et ne rejette *a priori* aucun objet de recherche. Toutefois, devant l'afflux de candidats chimistes parlant de communication moléculaire, la 71^e section s'est donné un

⁴ Depuis 2008 : <http://91.121.210.124:8080/cpcnu/section.htm?numeroSection=71>, rubrique « Vie de la section »

code de bonne conduite, en l'occurrence un document intitulé « Domaines de compétences de la 71^e section » (que l'on trouve toujours sur cnu71.free.fr⁵). On y lit que le champ, « *résolument interdisciplinaire* », recouvre préférentiellement 5 types d'objet :

- les notions d'information et de communication ;
- les processus, les productions et les usages de l'information et de la communication, les processus de médiation et de médiatisation ;
- les acteurs, individuels et institutionnels, de l'information et de la communication ;
- l'information, son contenu, ses représentations ;
- les médias de communication et les industries culturelles.

C'est là le cœur de cible de la 71^e section, là où les candidatures sont les moins problématiques. Ceci dit, pourvu que « *la dimension humaine, les significations, les représentations sociales, les formes d'écritures et d'appropriation ou les stratégies des acteurs* » soient au centre de la problématique, la section ne se refuse pas à qualifier des candidats qui traiteraient :

- d'intelligence économique, territoriale ou collective, d'information médicale ou géographique, de traitement automatique de la langue, de lexicographie, d'infométrie, de services en ligne (*e-learning*, e-commerce, e-gouvernance...), des interfaces homme-machine, du Web sémantique
- de cinéma, d'audiovisuel, des spectacles, des arts, des productions littéraires, d'édition, de *design*...
- des musées, des bibliothèques, des archives, des autres institutions culturelles...

Ces objets sont légitimes mais tangents, en ce sens qu'ils nécessitent l'explicitation de l'approche disciplinaire. Quelqu'un qui ferait de l'analyse filmique dans sa thèse sans étudier les conditions de production ou de réception serait renvoyé dans ses cordes (c'est-à-dire dans sa section « naturelle », la 18^e, celle d'esthétique) ; quelqu'un qui rédigerait du code pour des interfaces Web sans parler de stratégie ni d'appropriation serait également écarté, au profit de la 27^e section... Bref, la 71^e section est ravie d'accueillir des candidats de haut niveau prêts à renouveler les objets et les problématiques du champ... encore

⁵ Depuis 2008 : <http://91.121.210.124:8080/cpcnu/section.htm?numeroSection=71>, rubrique « Présentation »

faut-il qu'ils montrent patte blanche et marquent le respect pour la discipline déjà constituée.

6. Le déroulement de la session de qualification

Le déroulement de la session de qualification fait rêver ou cauchemarder les candidats. Il n'a pourtant rien de particulièrement irréel. La session a lieu traditionnellement en février ; chaque conseiller reçoit une convocation du Ministère quelques semaines auparavant, en même temps qu'il achève ses rapports.

Le premier jour de la session, qui dure une semaine environ (deux tiers du temps étant consacré à la qualification des maîtres de conférences, un tiers à celle des professeurs – oui, le processus est à recommencer quand on veut passer à l'échelon supérieur !), les conseillers se retrouvent dans la salle de cours d'une université obligeante (le CELSA ou le CNAM par exemple), munis de leurs rapports et de quelques-unes des pièces liées aux dossiers à traiter (souvent le CV du candidat).

À l'appel du nom des candidats, les rapporteurs se prononcent : « Favorable », « Défavorable », « Réservé »... Et puis la ronde commence : l'un des rapporteurs lit son rapport, l'autre le complète (ou non), et la discussion collective commence : « *Oui, mais pourquoi qualifier celui-là alors qu'on n'a pas qualifié celle-là qui avait le même profil ?* » ; « *Dans cette région, il y a des laboratoires en SIC ; pourquoi ne s'y est-elle pas inscrite ?* » ; « *Des cours de soutien en français, ça ne fait pas lourd comme expérience pédagogique* » ; etc. Parfois la décision est consensuelle ; parfois elle ne l'est pas, et un vote à bulletin secret clôt la discussion. Et ainsi de suite pour tous les candidats.

À la fin de la session, le ou la Président-e de la section apporte le résultat au Ministère, ainsi que les deux rapports par candidat... Peu après, quelques semaines au plus, les résultats apparaissent sur Internet.

Conseil 12. Que faire en cas de non qualification ?

En tout état de cause, ne vous découragez pas en cas d'échec... Ce n'est pas parce qu'on est refusé une fois qu'on l'est toujours. Mais, avant de re-candidater, il faut absolument comprendre les raisons de l'échec. Trois moyens, complémentaires : demander et obtenir les deux rapports (auprès du Ministère) ; en discuter avec son-sa

directeur-trice de thèse ; en discuter avec des amis, collègues. Et tenter d'y voir clair. Si l'on décèle un problème dans le positionnement disciplinaire (une thèse obtenue en socio, des publis dans des revues de sciences de l'éduc', des cours donnés dans un DUT de gestion, etc.), se donner un an pour redresser la barre : publier dans les revues du champ, intervenir dans des diplômes de SIC, etc. Si le rapport de soutenance est désastreux, se donner un an pour publier énormément et montrer que la thèse n'était qu'un accident...

7. Quelques statistiques en conclusion ⁶

Des statistiques sont publiées depuis 2003 par la 71^e section, et elles sont disponibles sur le site cnu71.free.fr ⁷ (qui depuis 2000 sont l'œuvre de Yolla Polity). Dans l'absolu, ces données sont intéressantes mais, surtout, elles peuvent servir de guide à l'action.

Analyse de l'âge des candidats, de leur nombre, et des taux de qualification

En 2007, la moyenne d'âge des candidats qualifiés s'élevait à 37 ans en moyenne (médiane à 31 ans, ce qui relativise la moyenne très haute). Cela corrobore l'information du Ministère selon laquelle en 2006 l'âge moyen d'embauche était de 38 ans en 71^e section (33 ans dans les disciplines du Droit, 37 ans dans les disciplines des Lettres, et 30 ans dans les disciplines des Sciences exactes) ⁸.

Depuis 7 ans, près de 2 000 personnes ont demandées à être qualifiées en 71^e section, soit une moyenne de 226 candidats par an. Le taux

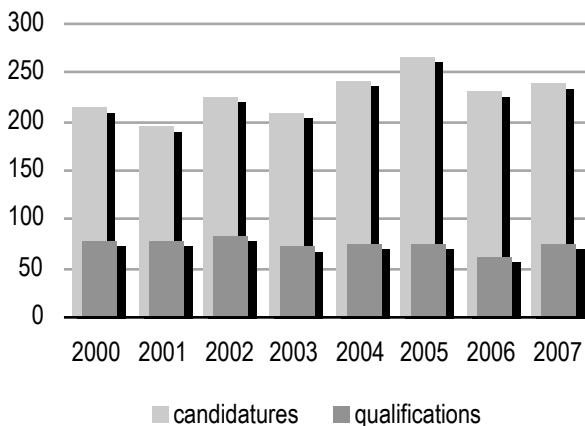
⁶ Faute de place, les graphiques reproduits ici n'ont pas été imprimés dans la version papier.

⁷ Depuis 2008 : <http://91.121.210.124:8080/cpcnu/section.htm?numeroSection=71>, rubrique « Vie de la section / Statistiques & Travaux de la section »

⁸ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Secrétariat général, Direction générale des ressources humaines, Service des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes, DGRH A1-1, 2006. *Bilan de la campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités. Première session 2006*. Disponible sur http://www.education.gouv.fr/personnel/enseignant_superieur/enseignant_chercheur/statistiques.htm.

moyen de qualification a été de 32 %, sans grande variation depuis 2000 (cf. Figure 3).

Figure 3. Nombre de candidatures et de qualifications accordées par la 71^e section (2000-2007)

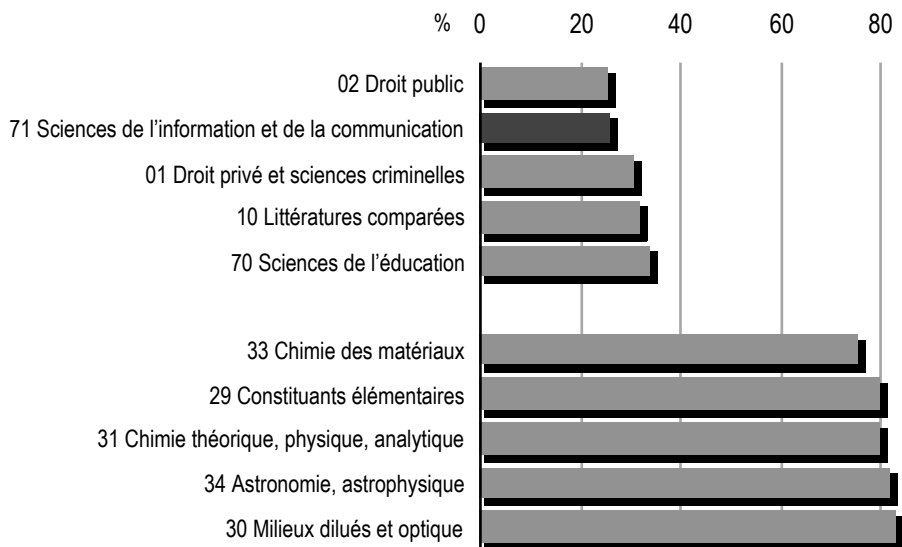


Source : Bureau de la 71^e section, 2007. « Résultats de la session 2007 de qualification des Maîtres de conférences ». In *CNU71. Sciences de l'information et de la communication*. Disponible sur <http://cnu71.free.fr/32-bilans.html>.

Le taux moyen de qualification de 32 % montre l'extrême sélectivité du processus en 71^e section, surtout si l'on compare⁹ avec d'autres sections (en 2006, la 71^e section est la deuxième section la plus sélective parmi toutes – cf. Figure 4).

⁹ Cf. MÉNESR, 2007. « Enseignants-chercheurs. Bilans et statistiques ». Disponible sur http://www.education.gouv.fr/personnel/enseignant_superieur/nsegnant_chercheur/statistiques.htm

Figure 4. Les 5 disciplines universitaires françaises dont le taux de qualification est le plus bas, et les 5 disciplines dont le taux est le plus haut (2006)



Source : MÉNESR, DGRH A1-1, 2006. Bilan de la campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités. Première session 2006. Disponible sur http://www.education.gouv.fr/personnel/enseignant_superieur/enseignant_chercheur/statistiques.htm.

En 2006, comme souvent dans le passé, la 71^e section a eu l'un des taux de qualification les plus bas de toutes les disciplines, aussi peu que les disciplines du droit, et près de 3 fois moins que les disciplines des sciences exactes.

Ce taux de qualification doit pourtant être relativisé, car il ne s'applique pas aveuglément : si l'on discrimine les candidats par la discipline dans laquelle ils sont inscrits au moment de leur thèse, on constate que la sélectivité de la 71^e section s'applique différemment selon que l'on a un doctorat en SIC ou non (cf. Figure 5).

Figure 5. Comparaison entre taux de qualification général et celui des diplômés en SIC (2000-2007)



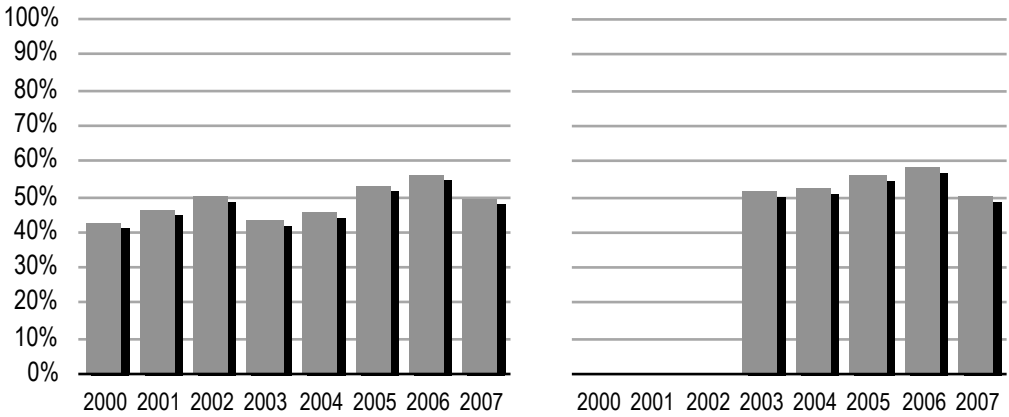
Source : Bureau de la 71^e section, 2000-2007. « Résultats de la session de qualification des Maîtres de conférences ». In *CNU71. Sciences de l'information et de la communication*. Disponible sur <http://cnu71.free.fr/32-bilans.html>.

Sur la période de référence 2000-2007, les candidats diplômés en SIC étaient 556 à postuler, et parmi eux 63 % ont été qualifiés en moyenne. C'est mieux que 32 %, non ?

Enfin, parmi les facteurs connus de succès à la qualification, il y a aussi la forte corrélation entre le caractère récent de la soutenance de thèse et la qualification : 77 % des qualifications de 2007 portent sur des thèses soutenues moins de deux ans auparavant.

En revanche, le genre n'est pas un avantage : désormais, les femmes et les hommes sont à parité au moment de présenter une demande de qualification. Remarquons que les femmes ont une tendance légère à être davantage qualifiées (cf. Figure 6)...

Figure 6. Taux de féminisation, au moment du dépôt de candidature, et au moment de la qualification (2000-2007)



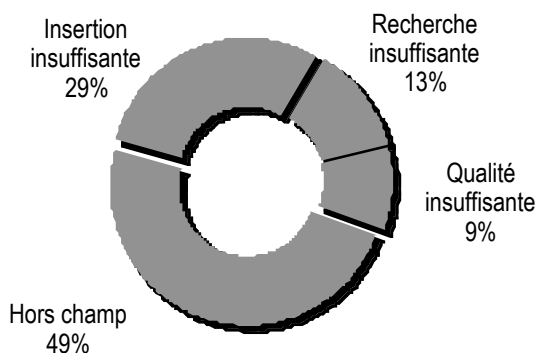
Source : Bureau de la 71^e section, 2003-2007. « Résultats de la session de qualification des Maîtres de conférences ». In *CNU71. Sciences de l'information et de la communication*. Disponible sur <http://cnu71.free.fr/32-bilans.html>. (Les données pour les années 2000 à 2002 sont partielles.)

Durant les années 2000 à 2007, sur 1 810 dossiers déposés, 49 % en moyenne l'ont été par des femmes (graphique de gauche) ; sur les 585 qui ont été retenus pour la qualification, 53 % en moyenne étaient ceux de femmes (graphique de droite).

Analyse de la non-qualification

Les statistiques compilées par le Bureau de la 71^e section montrent également (Figure 7) que les motifs de refus ne sont pas distribués aléatoirement, mais que la moitié des dossiers est refusée au motif qu'ils sont « Hors champ » (dossiers dont l'approche disciplinaire est trop exotique et non argumentée), et qu'un tiers des dossiers se voit reprocher une « Insertion insuffisante » dans le champ (pas de collaboration avec les enseignants-chercheurs de la 71^e section, publications dans des organes de publications inhabituels, expérience d'enseignement inadéquate, etc.). La qualité d'un dossier (faiblesse de publication, d'enseignement, d'encadrement, etc.) n'est un motif de refus que dans 8 % des cas : on a bien la preuve ici que la procédure de qualification est bien une démarche disciplinaire (au sens fort du terme) et n'a rien à voir avec une évaluation scolaire des travaux des candidats.

Figure 7. Les motifs les plus courants de refus de qualification (2004-2007)

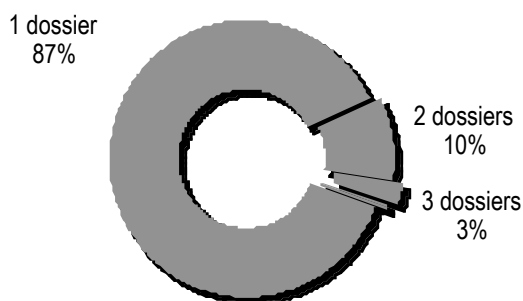


Source : Bureau de la 71^e section, 2004-2007. « Résultats de la session de qualification des Maîtres de conférences ». In *CNU71. Sciences de l'information et de la communication*. Disponible sur <http://cnu71.free.fr/32-bilans.html>.

Globalement, ce sont près de 80 % des dossiers qui se voient refuser la qualification parce qu'ils ne font pas assez la preuve d'une connaissance du champ des SIC et de ses acteurs. S'il fallait retenir un facteur d'échec, celui-là serait le bon !

Le nombre de demandes par candidat est aussi un indicateur de l'aspect disciplinaire de la procédure de qualification (Figure 8, hors re-qualification).

Figure 8. Qualification, en fonction du nombre de dossiers présentés (1998-2007)

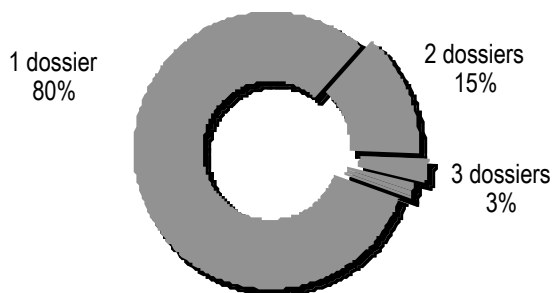


Source : MÉNESR, ANTARES, 1998-2007. Traitement : P. Froissart, 2007

Sur l'ensemble des candidats qui ont obtenu leur qualification entre 1998 et 2007, près de 9 sur 10 l'ont obtenu dès la première fois. Seuls 13 % l'ont obtenu après présentation de demandes ultérieures (dont

10 % dès le deuxième dossier). Cela montre que la ténacité de paie pas : il faut savoir partir à point... La règle semble même intériorisée par les candidats, qui sont très nombreux à ne pas présenter de deuxième candidature après un premier refus (Figure 9, hors requalification).

*Figure 9. Abandon,
en fonction du nombre de dossiers présentés (1998-2007)*



Source : MÉNESR, ANTARES, 1998-2007. Traitement : P. Froissart, 2007

Après le dépôt d'un seul dossier, 80 % des candidats qui ont essuyé un refus abandonnent la procédure de qualification en 71^e section. Cela ne veut pas dire qu'ils ne trouvent pas à se qualifier ailleurs, mais ce fait va à l'encontre de l'idée qu'un dialogue s'instaure entre la Section et les candidats, par l'intermédiaire des rapports et du résultat. Quand c'est le cas, c'est tout à fait marginal ; en attendant, un candidat refusé n'y revient plus... (pour l'anecdote, durant la période de référence, 3 candidats ont présenté 6 fois leur candidature, et ont été à chaque fois refusés).

Enfin, pour ceux qui ne sont pas parvenus à se faire embaucher par une université au terme des 4 ans que dure l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences, la procédure s'applique à nouveau : il faut redemander une qualification, en mettant en avant que le maintien des activités normales d'enseignant-chercheur (recherche, enseignement, encadrement) malgré l'absence de titularisation. Le dossier à présenter est le même que pour une qualification « normale » (pièces obligatoires, publications, etc.) ; seule la lettre d'accompagnement est un peu particulière puisqu'elle résume les ajouts au dossier depuis la dernière qualification. Sur la période de référence (1998-2007), la demande d'une nouvelle qualification a

concerné 6 candidats en moyenne par an (57 en tout), et s'est soldée par deux tiers de requalification.¹⁰

Munis de tous ces conseils et recommandations, les prétendants au poste de maître de conférences devraient être mieux armés pour affronter l'étape de la qualification. Pour le dire en quelques mots, il s'agit essentiellement d'une démarche disciplinaire, ce qui revient à dire que cela mobilise des compétences essentiellement stratégiques. Il n'est pas déconseillé de se faire aider : mettez à contribution tous vos proches, et en particulier les directeurs de thèses, de labos, et les amis qui ont passé l'épreuve...

¹⁰ Source : MÉNESR, ANTARES, 1998-2007. Traitement : P. Froissart, 2007